

ASSEMBLÉE NATIONALE
12 janvier 2015

LA CROISSANCE ET L'ACTIVITÉ - (N° 2447)

Adopté

AMENDEMENT

N ° SPE1849

présenté par

M. Ferrand, rapporteur général, M. Robiliard, rapporteur thématique M. Castaner, rapporteur thématique M. Grandguillaume, rapporteur thématique M. Savary, rapporteur thématique M. Tourret, rapporteur thématique M. Travert, rapporteur thématique Mme Untermaier, rapporteure thématique et Mme Valter, rapporteure thématique

ARTICLE 104

Substituer aux références :

« L. 1233-30 ou de l'article L. 1233-8 »,

les mots :

« L. 1233-8 ou de l'article L. 1233-30 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.